

Date de la convocation : 15/09/25
Nombre de membres : 9
Présents : 8
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 9

Société d'Economie Mixte pour la Construction et l'Exploitation des Ports de Pornichet (SEMCEP)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION 21 OCTOBRE 2025

Le mardi 21 octobre 2025 à 11h00 est réuni le Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte pour la Construction et l'Exploitation des Ports de Pornichet (SEMCEP) dans les locaux de Loire-Atlantique Nautisme, boulevard des Océanides, Port d'Echouage, à Pornichet, sous la présidence de Rémi RAHER Président Directeur Général.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Rémi RAHER, Ville de Pornichet, Président Directeur Général,
M. Jean VIDAL, Entreprise Charier, Administrateur,
M. Nicolas MILLET, Entreprise Legendre, Administrateur,
M. Emmanuel JAHAN, Loire-Atlantique Nautisme, Administrateur (en visio),
Mme Isabelle JARDIN, Ville de Pornichet, Administrateur,
Mme Laetitia GUINCHE, Ville de Pornichet, Administrateur,
M. Christophe DAGUIZE, Ville de Pornichet, Administrateur,
M. Antoine DONNE, Ville de Pornichet, Administrateur,

Mme Josiane BOUYER, Ville de Pornichet, Administrateur, excusée donne pouvoir à Christophe DAGUIZE.

4 - Dépôt des demandes d'autorisation administrative au titre des codes de l'urbanisme et de l'environnement.

La SEMCEP, bénéficiaire du contrat de concession relatif aux ports de Pornichet est mandatée pour conduire le projet de rénovation des infrastructures portuaires et terrestres et prendre toutes les mesures nécessaires à sa bonne réalisation.

Le projet par sa nature et son ampleur est soumis à évaluation environnementale Il doit donc faire l'objet de deux autorisations administratives complémentaires, l'une au titre du code de l'environnement, l'autre au titre du code de l'urbanisme.

Il est précisé que la procédure d'urbanisme retenue est le permis d'aménager valant permis de démolir, permis de construire et intégrant la demande d'autorisation d'activités commerciales.

Il convient alors d'autoriser M. RAHER, Président Directeur Général de la SEMCEP à déposer ces dossiers de demande d'autorisation administrative auprès des services compétents.

A. Pornichet., le.....21 OCT. 2025

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Le Président Directeur Général,


Rémi RAHER